

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT
du 8 juin 2022**

**Séance tenue
A la mairie (salle du conseil)
en présence du public (2 personnes)**

Début de séance du Conseil Municipal ordinaire à 20h00

Présents : M. Ramat, Maire

M. Dugué, M. Rullier et Mme Merienne, adjoints

Mme Biardeau, M. Cahorel, M. de Lorgeril, M. Rougier, M. Castex, Mme Perron, M. Bastard, Mme Ché, M. Jaubert, M. Pascon, Mme Mauricio, Mme Rivet, Mme Olaïzola, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Chauvet à M. Dugue

Secrétaire : Mme Richez

Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte les propositions du Maire et le charge de l'application des décisions prises concernant les autorisations spéciales d'absences pour le personnel communal.

ADOpte les modalités d'organisation du temps de travail telles que proposées et ABROGE en conséquence, à cette date, les dispositions antérieures prévues dans la délibération du conseil municipal de Garat du 11 décembre 2001 portant mise en place des 35 heures au 1^{er} janvier 2002.

ADOpte la proposition du Maire pour la modification du temps de travail de l'agent, MODIFIE ainsi le tableau des effectifs communaux et INSCRIT au budget les crédits correspondants.

APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité, PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DECIDE d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents de catégorie B et C mobilisés lors des opérations préparatoires au scrutin et lors du déroulement du scrutin et DECIDE d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE), aux agents de catégorie A mobilisés lors des opérations préparatoires au scrutin et lors du déroulement du scrutin.

APPROUVE le transfert de plein droit des opérations liées à la partie photovoltaïque de la construction de la salle multi-activités ATRIUM du budget principal commune 2022 au budget annexe « Productions d'Energie » 2022 et APPROUVE l'octroi d'un prêt de 42.914 € au budget annexe avec le remboursement dans les conditions prévues.

APPROUVE l'octroi d'un prêt de 42 914,00 € HT au budget annexe « Productions d'Energie » avec le remboursement dans les conditions prévues.

DECIDE d'adopter la décision modificative n°2 au budget principal de la commune 2022.

DECIDE d'adopter la décision modificative n°3 au budget principal de la commune 2022.

ACTE l'erreur matérielle constatée dans la délibération n°2020-02-04 du 20 février 2020 relative à la création d'un SPIC "Productions d'Energie".

APPROUVE l'adhésion au réseau « Bien manger à l'école c'est l'affaire de ma commune ».

FIXE les tarifs des services périscolaires comme énoncé ci-dessus et ADOpte le règlement intérieur.



ADOPTE la nomenclature M57 et le compte financier unique à compter du 1er janvier 2023 pour le budget principal et les budgets annexes de la commune et AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire à la fibre optique et à recourir à un nouveau logiciel de gestion et à INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

APPROUVE les montants des redevances d'occupation du domaine public ainsi que les droits de place tels que proposés à compter du 1er septembre 2022 et DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés au budget communal, à la nature 70323 (redevance d'occupation du domaine public communal).

APPROUVE la tarification des concessions, columbariums et du jardin du souvenir, AUTORISE le Maire à effectuer les formalités administratives pour l'achat et la mise en place d'un registre au jardin du souvenir et INSCRIT au budget les crédits correspondants.

APPROUVE le principe de reclassement de la RD87 en voie communale, APPROUVE le numéro de voirie et la dénomination et SOLLICITE la subvention mobilisable du département.

APPROUVE la constitution et le fonctionnement du groupement de commande pour la passation des accords-cadres de carburants automobiles, d'additifs et de services associés et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les marchés subséquents.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte définitif et à prendre en charge les frais notariés pour la rétrocession de plusieurs parcelles au lieu-dit Les Chaumes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (une abstention : Dominique de Lorgeril) :

DECIDE de recourir à l'affichage électronique par le biais du site internet de la commune à compter du 1er juillet 2022 pour tous les actes réglementaires (ayant une portée générale et impersonnelle), les actes ni réglementaires, ni individuels et les autorisations d'urbanisme.

Informations diverses :

Mme TERRADE, Présidente et M. JEGOU, Directeur de l'association de médiation sociale OMEGA sont venus le 1er juin 2022 en réunion préparatoire de conseil pour présenter les missions du dispositif.

Le permis de construire du projet de santé a été déposé par l'architecte, M. Nicolas GENAUD.

Un nouveau recrutement a été fait pour le responsable des services techniques, trois candidats ont été reçus en entretien. Le candidat retenu intégrera la collectivité fin août 2022.

Rappel des manifestations à venir :

22/06/2022 à l'ATRIUM : pièce de théâtre organisée par le collectif NASH

25/06/2022 à l'ATRIUM : Kermesse de l'APE

02 et 03/07/2022 à l'ermitage : FESTINASH organisé par le collectif NASH

06/07/2022 à l'ATRIUM : spectacle "les malheurs de sophie" dans le cadre des SOIRS BLEUS

Prochaine séance du conseil fixée au 21 septembre 2022 (réunion de travail le 7 septembre à 18h30).

Fin de séance du Conseil Municipal à 22h40

Vu pour être affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans le délai d'une semaine (article L.2121-25 de CGCT).

Le Maire,
signé : Hervé RAMAT



Le secrétaire de séance,
signé : Emilie RICHEZ

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Emilie RICHEZ', is written over the text.